

# CONSEIL MUNICIPAL 19 AVRIL 2011

## COMPTE RENDU

L'an deux mil onze, le dix neuf avril à vingt heures trente minutes, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy LUBIAS, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. LUBIAS, BOURNEUF, TURBAN, LEROYER, PORTEBOEUF, JEUSSET, -NOTREAMI-CHENIER, CHARDON, PAQUIER, LEPOUZE, LEPETIT, LE CHANJOUR, CORNU, MORGANT LUTELLIER, BEAUTRU, CHAUVEAU, TREBOUET, RIVET-COURSIMAUULT, HOUALARD, BONNARGENT

**Excusés** : Mme MOREAU (pouvoir à Mme LE CHANJOUR), Mme FILLATREAU (pouvoir à Mme TURBAN), Mme GRIGNON, Mme MAUPOINT (pouvoir à Mme BONNARGENT), Mme HEMERY (pouvoir à Mme RIVET-COURSIMAUULT)

**Absent** : M. LEDUC

**Secrétaire** : M. LEPETIT

----- oOo -----

### I -VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur LEROYER évoque le travail des commissions sur les critères :

- Origine des adhérents : un adhérent de Parigné l'Evêque ou d'une commune de la Communauté de Communes apporte plus de points qu'un adhérent extérieur.
- Emploi de salariés : des tranches ont été mises en place afin d'apporter un bonus aux associations ayant de fortes charges de personnel.
- Evolution des avoirs : la subvention est diminuée de 50% de l'augmentation des avoirs. Parallèlement, les associations qui ont vu baisser leurs avoirs pourront avoir une aide complémentaire de 20 % de la diminution.

Monsieur LEROYER signale que des associations ne demandent pas de subvention, ce qui démontre une attitude responsable. Il souligne l'effort de la commune auprès des associations en relevant que le volume global des subventions (hors ADE, Ribambelle et ligue de football) est passé de 28 145 euros à 31 340 euros entre 2007 et 2011. Il faut en outre ajouter la gratuité du Foyer Loisirs une fois par an qui représente un montant d'environ 3000 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme de versement de subventions aux associations proposé par les commissions animation et finances.

association	subvention	
aïkido	n'a pas demandé de subvention	0
badminton		1 287
étoile parignéenne		6 198
JSP		1 561
judo		1 514
tennis		4 209
volley ball		166
tennis de table		1 906

taekwondo		1 086
swin club	n'a pas demandé de subvention	0
ADEFA		126
arts plastiques		1 221
ALDP	n'a pas demandé de subvention	0
cénomans		100
vietnam 72		100
dyna gym		1 130
danse MPT		2 176
flash music		100
OLCS	n'a pas demandé de subvention	0
peinture sur soie		594
club photo vidéo		941
yoga	n'a pas demandé de subvention	0
aînés ruraux	n'a pas demandé de subvention	0
boutinières		535
bridge tarot		73
cavaliers attelages		365
country anim		100
dans' loisirs		748
randonneurs		467
copains du vélo		423
sport et loisirs	n'a pas demandé de subvention	0
jardinier sarthois		249
CAP 72		100
familles rurales		821
UNC AFN SDF		252
parents IME		540
protection civile		909
association sportive du collège		409
sarth'72	n'a pas demandé de subvention	0
amicale des pompiers		100
amis de l'école		655
foyer du collège		80
courses de lévriers	n'a pas demandé de subvention	0
truite vagabonde		102
ADE		12 222
		43 565

## II – MODIFICATION DE POSTE

Afin de pourvoir au remplacement d'une ATSEM admise à faire valoir ses droits à la retraite, le Conseil Municipal prend une délibération :

- Créant un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à effet du 9 mai 2011 avec suppression concomitante d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- Portant de 5 heures à 15 heures 75 hebdomadaires la durée de travail d'un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à effet du 9 mai 2011.
- Portant de 30 heures à 33 heures 50 hebdomadaires la durée de travail d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à effet du 9 mai 2011

### **III – LOCATION DE LA BUVETTE DU PLAN D'EAU**

Le Conseil Municipal prend une délibération autorisant le Maire à signer avec Monsieur et Madame MASSOT une convention pour la location de la buvette du plan d'eau pour la période du 23 avril au 31 octobre 2011 pour un prix de 500 euros.

### **IV – REGULARISATION EMPRISE AUTOROUTE**

Le Conseil Municipal prend une délibération autorisant le maire à signer avec COFIROUTE (pour le compte de l'Etat) un acte de vente, pour l'euro symbolique, de deux parcelles cadastrées C1228 et 1229 (voir plan ci-joint) correspondant à une régularisation d'emprise autoroutière.

Les frais annexes à la vente seront supportés par COFIROUTE.

L'étude notariale de Parigné l'Evêque sera chargée de la rédaction des actes à intervenir.

### **V- ACQUISITION DES TERRAINS DE L'HERPINIERE**

Le Conseil Municipal prend une délibération :

- Décidant l'acquisition auprès des consorts FROGER des terrains nécessaires aux aménagements de la zone verte située entre le lotissement de la Taille et le lotissement de l'Herpinière ainsi que la bande pour l'élargissement de la plate forme de la voie communale 413 dite chemin de l'Herpinière. La référence cadastrale est « H1786p » pour une contenance de 20 720 m<sup>2</sup> + 613 m<sup>2</sup> soit un total de 21 333 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le m<sup>2</sup>.
- Autorisant le Maire à signer les actes à intervenir.
- Désignant l'étude de Maître BRAISCHAUX, notaire à Bonnétable pour leur rédaction.
- 

### **VI- FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION DANS LE GARAGE DE LA RUE MARIE CURIE**

Dans le hangar qui a été acheté par la commune à l'Harmonie se trouve une annexe qui fait office de garage depuis des années pour un véhicule appartenant à Monsieur et Madame CABARET.

Le Conseil Municipal décide d'entériner cette situation et de louer ce garage à Monsieur et Madame CABARET moyennant un loyer annuel à terme échu de 150 euros. Cette mesure prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## QUESTIONS DIVERSES

- Madame RIVET-COURSIMAUT demande des précisions sur les relevés topographiques effectués aux Défais.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de relevés réalisés à sa demande en vue de l'aménagement de la voirie du secteur.

-Madame RIVET-COURSIMAUT demande des précisions sur l'incendie Route de Brette.

Monsieur le Maire répond que le feu est parti dans le terrain qui avait déjà brûlé en 2004.

Madame JEUSSET présente :

- le Troc Plantes organisé avec le Jardinier Sarthois le 14 mai dans le jardin de l'école
- le projet d'animation auprès des acteurs de la restauration collective et le marché des producteurs le 20 mai.
- La fête de la nature le 21 mai à la basse Goulandière

Madame TURBAN évoque :

- Le film débat projeté le 20 avril sur les moments philosophiques à l'école maternelle.
- La chasse aux œufs de Pâques le 24 avril
- Le Souvenir des Déportés le 24 avril

Monsieur BOURNEUF signale la série d'interviews de Monsieur le Maire, tous les matins de cette semaine sur France Bleue Maine.

Monsieur BEAUTRU rappelle que l'ADE recherche des bénévoles et des parrains pour ses actions auprès des demandeurs d'emploi.

Monsieur CORNU évoque les ventes de l'atelier d'horticulture du collège à compter du 9 mai.

Monsieur le Maire informe qu'un dossier de présentation du SCOT peut être consulté en mairie.

Monsieur le Maire évoque la réforme territoriale et précise que le Préfet doit présenter son projet le 27 avril.

**Séance levée à 22 heures**